

**Collectif de défense des terres fertiles
de Sainte-Colombe-en-Bruilhois**

Métalé,

47310 SAINTE-COLOMBE-en-BRUILHOIS

**Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre**

Hôtel de Matignon,

75007 PARIS SP 07

Sainte-Colombe-en-Bruilhois , le 30 janvier 2015

Monsieur le Premier Ministre,

Notre collectif de citoyens, d'élus, de syndicats, d'associations et d'organisations multiples vous adresse ce courrier afin de vous demander de bien vouloir recevoir prochainement une délégation chargée de porter notre parole commune auprès du Gouvernement et de l'État.

Nous nous mobilisons activement afin de préserver les terres agricoles de très haute qualité agronomique de la plaine de Brax et de Sainte-Colombe-en-Bruilhois (Lot-et-Garonne) dont 220 hectares sont directement menacés par le projet de la Technopole Agen Garonne (TAG). Ces précieuses terres alluviales sont situées en deuxième terrasse de Garonne, sur une nappe souterraine dont l'intérêt exceptionnel pour l'agriculture est largement reconnu. Les surfaces menacées sont ainsi irriguées par de nombreux puits, ce qui représente un atout majeur pour la production locale dans un contexte de dérèglement climatique croissant. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont, de fait, les premiers secteurs d'emploi du département.

Le projet de zone d'activité de la TAG est porté par les élus de l'Agglomération d'Agen qui ont systématiquement coupé court à tout dialogue concernant une implantation plus appropriée de ce futur site. Le choix actuellement retenu entraîne ainsi de nombreuses nuisances agricoles, hydrologiques, écologiques, mais également un important surcoût pour la collectivité, lié à la construction d'infrastructures surnuméraires pour le territoire, ainsi qu'un risque de déstabilisation économique des zones d'activités existantes au sein de l'Agenais. Face à ces différentes problématiques, de nombreux avis défavorables ont été formulés par plusieurs syndicats agricoles, par des associations environnementales et des associations riveraines, ainsi que pas divers élus locaux, départementaux, régionaux, parlementaires et européens, tout au long de l'élaboration du projet. Leurs avis et leur propositions alternatives n'ont ni été pris en compte, ni même été étudiés par les élus de l'Agglomération d'Agen qui refusent tout débat sur ce sujet.

Les défauts qui ont émaillé la procédure de concertation obligatoire autour du projet ont été dénoncés par différents acteurs et ont fait l'objet de deux courriers au Préfet du Lot-et Garonne, en date des 6 mars et du 31 mai 2013, de la part d'une association locale. Ces deux courriers sont restés sans suite. Le Conseil Général a lui même proposé, le 29 novembre 2013, un « *Plan de développement économique alternatif* » afin d'implanter cette TAG sur des espaces disponibles situés en zone périurbaine, à proximité de l'aéroport d'Agen, des zones d'activités et des infrastructures dont dispose déjà l'agglomération. Cette proposition alternative du Conseil Général n'a reçu aucune réponse de la part du Maitre d'Ouvrage.

Plus problématique encore, lors de l'enquête d'utilité publique de la TAG, qui s'est déroulée du 4 novembre au 20 décembre 2013, différents avis défavorables ont été officiellement formulés, dont ceux :

- du Conseil Général du Lot-et-Garonne,
- du Conseiller régional Bernard PÉRÉ, Président de la Commission Agriculture, Agroalimentaire,
- de la Députée Lucette LOUSTEAU,
- de la Députée européenne Catherine GRÊZE.

Aucune de ces dépositions officielles n'a pas été citée par le Commissaire enquêteur dans l'avis favorable qu'il a rendu le 17 janvier 2014. Malgré cette absence incompréhensible, l'avis favorable du Commissaire a conduit le Préfet à signer l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet de la TAG, le 10 avril 2014.

Au vu du caractère objectivement incomplet de l'avis rendu par le Commissaire enquêteur, un recours juridique en annulation a été engagé concernant l'arrêté préfectoral d'utilité publique. Étant donné l'effet non suspensif de ce recours et la situation conflictuelle que soulève ce projet, nous avons demandé au Préfet de bien vouloir nous recevoir rapidement au travers d'un courrier daté du 18 décembre 2014. Dans un courrier plus récent, datant du 19 janvier 2015, nous l'avons invité à réexaminer la légitimité de cette déclaration d'utilité publique et à suspendre tout démarrage de travaux tant que les recours juridiques actuellement engagés n'auraient pas été tranchés par les tribunaux compétents.

Monsieur le Préfet, au travers de son courrier daté du 16 janvier 2015, vient de nous annoncer qu'il ne souhaitait pas répondre à notre demande d'audience, ce que nous regrettons vivement. Les tensions croissantes que génère ce projet risquent d'entraîner des affrontements en cas de démarrage des travaux qui sont prévus pour 2015. Ces affrontements potentiels pourraient être facilement évités par l'intervention et la médiation de l'État. Dans le cadre d'autres projets d'aménagement en cours, des événements douloureux ont récemment montré les limites du fonctionnement juridiques des enquêtes publiques. Les déclarations d'utilité publique qui en découlent sont, de ce fait, considérées comme de moins en moins légitimes par le Chef de l'État et par le Gouvernement qui reconnaissent ensemble la nécessité de réformer ce dispositif.

Notre démarche commune s'appuie, par ailleurs, sur différents éléments de cadrages et d'engagements officiels tels que :

- Les « *Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols* » éditées par la Commission Européenne en 2012.
- La Conférence environnementale du 15 septembre 2012, citée dans le référé de la Cour des Comptes N° 66580, intitulé « *Les terres agricoles et les conflits d'usage* », qui vise à « *freiner l'artificialisation des sols pour atteindre la stabilité en 2025.* »
- Le rapport de l'Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles de mai 2014 qui constate que « *la consommation des espaces agricoles varie depuis 2000 entre 40 000 et 90 000 hectares/an* ».
- La déclaration de M. Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture et Porte-parole du Gouvernement, le 15 mai 2014, qui « *confirme la priorité accordée à la protection des espaces agricoles et forestiers* ».

Face à ces engagements de l'Union Européenne et de l'État français et face à l'impossibilité de dialoguer avec les élus de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'avec le Préfet du Tarn-et-Garonne, nous nous tournons naturellement vers vous en tant que Chef du Gouvernement. Nous connaissons votre engagement vis-à-vis du respect des valeurs de la République. En cette période de recherche d'unité nationale où les citoyens français se mobilisent ensemble pour faire valoir leurs droits fondamentaux, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir afin d'examiner nos propositions alternatives et de sortir ainsi de ce déni de démocratie local par le haut.

Suite à nos précédents courriers et par courtoisie vis-à-vis des ministres que nous avons déjà informés de cette situation, nous envoyons copie de ce courrier à :

- M. Stéphane LE FOLL,
- Mme Ségolène ROYAL.


Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête commune, nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Élus du territoire :

Daniel BARBIERO
Conseiller municipal de Moirax



Maryse COMBRES
Conseillère Municipale de Sainte-Colombe-en-Bruilhois
Porte-parole EELV 47



Michel ESTEBAN
Conseiller Général du Lot-et-Garonne



Anne LOUBRIAT
Adjointe à l'Environnement à la Mairie du PASSAGE



Jean Philippe MAILLOS
Conseiller Municipal d'Agen



Bernard PÉRE
Conseiller régional d'Aquitaine
Président de la commission agriculture, agroalimentaire.



Formations politiques locales :

Ensemble



Europe Écologie les Verts



Parti de Gauche



Syndicats :

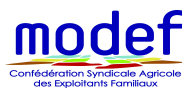
Confédération Paysanne 47



FSU 47



Le MODEF 47



Solidaires 47



Associations et collectifs :

ACCRiL (Association de coordination des citoyens et riverains landais)

Association Filière Paysanne

Attac 47

Collectif de défense des terres fertiles de Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Collectif non aux gaz de Schiste 47

Collectif Notre-Dame-des-Landes 47

Collectif Stop TAFTA 47

Collectif Vigilance OGM 47

Les Amis de la Terre des Landes

SEPANLOG (Association agréée de protection de l'environnement en Lot-et-Garonne)

Très Grande Vigilance en Albret

Très Grande Vigilance du Bruilhois et de l'Agenais

Tous Groupés Vigilants (Layrac, Moirax)

VSDNG (Vivre Sans le Danger nucléaire de Golfech)

Citoyens signataires :

Catherine AIME
(vice-présidente de TGV en Albret)



Joseph BONOTTO
(président de Très Grande Vigilance du Bruilhois et de l'Agenais)



Suzanne CALMON
(membre de Tous Groupés Vigilants (Layrac, Moirax))



Jean-Pierre DENAIN
(architecte)



Charles D' HUYVETTER
(président de TGV en Albret)



Jacques DOUSSET
(membre de TGV en Albret)



Jean-Louis DUPIN
(membre de Tous Groupés Vigilants (Layrac, Moirax))



Michel MARTELLI
(président de Tous Groupés Vigilants (Layrac, Moirax))



Frédéric RAGUENES
(habitant de la ZAD de Sainte-Colombe-en-Bruilhois)



Jean-Christophe ROBERT
(co-fondateur de Filière Paysanne)



Laurence TELI
(membre de Très Grande Vigilance du Bruilhois et de l'Agenais)



Olivier TELI
(membre de Très Grande Vigilance du Bruilhois et de l'Agenais)



Alain ZANARDO
(Membre d'EELV 47 et habitant de Roquefort)

